

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1961 B 20062

Numéro SIREN : 476 180 625

Nom ou dénomination : ELO

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2022 sous le numéro de dépôt 20393

ELO
Société Anonyme à Conseil d'administration
Capital social : 574 184 140 euros
Siège social : 40 Avenue de Flandre - 59170 CROIX
476 180 625 RCS LILLE MÉTROPOLE
(La « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MAI 2022

[...]

TROISIÈME RÉOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes :

décide d'affecter le bénéfice net comptable de 903 011 977 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice : 903 011 977,00 euros

Affectation :

- A titre de dividende : 200 103 172,79 euros
- Le solde, au poste Autres Réserves : 702 908 804,21 euros

Le montant du dividende par action s'établit ainsi à 6,97 euros,

décide que le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 septembre 2022 au plus tard et que la quote-part des dividendes qui ne pourra être versée en raison de la détention par la Société de ses propres actions serait affectée au compte « Report à nouveau »,

prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

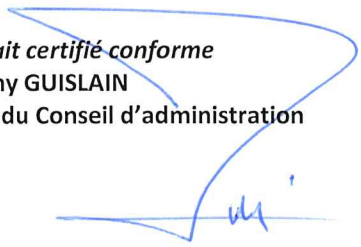
Au titre de l'exercice clos le	Dividende total versé*	Fraction éligible à l'abattement de 40 %**	Fraction non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2020	749.968.228 €	749.968.228 €	
31/12/2019	0 €		
31/12/2018	0 €		

(*) y compris le dividende revenant aux actions propres (**) abattement mentionné à l'article 158, 3, 2° du Code général des impôts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Barthélémy GUISLAIN
Président du Conseil d'administration



ELO

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit -
Département de KPMG SA**
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ELO
40 AVENUE DE FLANDRE
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Description du risque

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des titres de participation au bilan s'élève à 6,1 milliards d'euros sur un total de bilan de 11,0 milliards d'euros.

Les titres de participation détenus par la société figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle peut être déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue par la société, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19 tel que décrit dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Le montant significatif dans le bilan de la société des titres de participation et le degré de jugement requis de la Direction dans l'estimation de leur valeur d'inventaire nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à vérifier la permanence et le caractère approprié des méthodes d'évaluation retenues, ainsi que la justification des éléments chiffrés utilisés.

Le cas échéant, nous avons :

-
- comparé les données utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des participations (capitaux propres, actif net, éléments de correction de l'actif net) avec les données comptables et financières des filiales ;
 - testé, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société ;
 - apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Lorsque les valeurs d'utilité sont fondées sur des perspectives de rentabilité, nous avons :

- examiné les principaux paramètres et hypothèses sous-jacentes retenues par la Direction et ;
- apprécié leur cohérence avec les plans d'activité établis par la Direction et/ou les analyses externes disponibles au regard des environnements économiques dans lesquels opèrent ces participations, et ce, dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ELO par votre assemblée générale

du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 61^{ème} année, dont respectivement 9 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 14 mars 2022,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG SA

François Jaumain

Hervé Chopin

COMPTES ANNUELS

Société : ELO SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2021

COMPTE ANNUEL.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : ELO SA.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evénements principaux de l'exercice	9
1.2. Evénements postérieurs à la clôture.....	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	11
2.2. Immobilisations corporelles	11
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	12
2.4. Créances et dettes.....	12
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	12
2.6. Actions propres	12
2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations	13
2.8. Provisions pour risques et charges.....	13
2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	13
2.10. Instruments financiers.....	13
2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	14
2.12. Impôt sur les bénéfices	14
3. Changements de méthode.....	14
4. Notes sur le bilan.....	15
4.1. Immobilisations	15
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	15
4.1.2. Etat des amortissements.....	15
4.1.3. Immobilisations financières	15
4.2. Tableau des filiales et participations	16
4.3. Créances et dettes.....	16
4.3.1 Endettement net	17
4.4. Disponibilités	17
4.5. Fonds propres.....	18
4.5.1 Capital social.....	18
4.5.2 Variation des fonds propres	18
4.6. Provisions	19
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions.....	20

4.8.	Détail des charges à payer et produits à recevoir	20
4.9.	Comptes de régularisation	21
4.10.	Ecart de conversion.....	21
5.	Notes sur le compte de résultat	22
5.1.	Analyse sur le résultat d'exploitation	22
5.2.	Analyse du résultat financier.....	22
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	23
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	23
5.5.	Effectifs.....	23
5.6.	Impôt sur les bénéfices.....	23
6.	Notes complémentaires	24
6.1.	Transactions avec les parties liées	24
6.2.	Engagements hors bilan	24
6.2.1.	Engagements donnés	24
6.2.2.	Engagements reçus	24
6.2.3.	Echéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	25
6.2.4.	Risque de change.....	25
6.2.5.	Juste valeur des instruments financiers	25
6.3.	Fiscalité différée	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39		39	39
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 393	1 391	2	5
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	1 432	1 391	41	44
Terrains	4 339	14	4 325	4 325
Constructions	12 457	11 227	1 231	1 327
Installations techniques, matériel	149	146	3	7
Autres immobilisations corporelles	262	164	98	118
Immobilisations en cours	11		11	5
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	17 218	11 551	5 668	5 782
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	6 083 091	6 203	6 076 888	6 069 745
Créances rattachées à des participations	2 325 576		2 325 576	1 503 446
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 486		13 486	13 486
TOTAL immobilisations financières	8 422 153	6 203	8 415 950	7 586 677
Total Actif Immobilisé (II)	8 440 803	19 145	8 421 659	7 592 502
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	4		4	4
Clients et comptes rattachés	171	73	98	168
Autres créances	411 939	150	411 790	592 253
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	412 110	223	411 888	592 421
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	927 224	25	927 199	2 152 442
Disponibilités	1 166 469		1 166 469	1 671 954
TOTAL Disponibilités	2 093 693	25	2 093 668	3 824 396
Instruments de trésorerie	17 915		17 915	16 370
Charges constatées d'avance				19
TOTAL Actif circulant (III)	2 523 718	258	2 523 471	4 433 176
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)	10 960		10 960	15 554
Écarts de conversion actif (V)	17 915		17 915	16 370
Total Général (I à V)	10 993 400	19 392	10 974 007	12 057 637

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 574 184)	574 184	575 986
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 914 044	1 914 044
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	75	75
Réserve légale	61 280	61 280
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	2 791 093	3 055 950
TOTAL Réserves	2 852 373	3 117 230
Report à nouveau	1 599	539 244
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	903 012	-28 470
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	346	352
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 245 634	6 118 462
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	1 138	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	1 138	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 086 420	4 749 316
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26	53
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	477 482	1 018 985
TOTAL Dettes financières	4 563 928	5 768 354
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 786	4 373
Dettes fiscales et sociales	22 842	6 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	6
Autres dettes	111 005	130 746
TOTAL Dettes d'exploitation	136 646	141 789
Instruments de trésorerie	8 709	12 662
Produits constatés d'avance	37	1
TOTAL DETTES (IV)	4 709 320	5 922 805
Ecart de conversion passif (V)	17 915	16 370
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	10 974 007	12 057 637

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		25 720		25 720	26 854
Chiffres d'affaires nets		25 720		25 720	26 854
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					394
Autres produits				19 818	24 249
Total des produits d'exploitation (I)				45 538	51 497
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				35 072	40 287
Impôts, taxes et versements assimilés				507	1 067
Salaires et traitements				592	1 014
Charges sociales				170	223
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	130	141	
		Dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	10	63	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges				143	88
Total des charges d'exploitation (II)				36 622	42 882
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				8 916	8 615
Bénéfice attribué ou perte transférée				0	2
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations				894 948	42 812
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				63	266
Autres intérêts et produits assimilés				104 813	148 112
Reprises sur provisions et transferts de charges				869	10 080
Différences positives de change				21	17
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1	
Total des produits financiers (V)				1 000 714	201 287
Dotations financières aux amortissements et provisions				7 219	6 148
Intérêts et charges assimilées				175 497	273 388
Différences négatives de change				8	34
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				2 803	1 889
Total des charges financières (VI)				185 528	281 458
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				815 186	-80 171
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				824 102	-71 553

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	397
Produits exceptionnels sur opérations en capital	630	229
Reprises sur provisions et transferts de charges	30	135
Total des produits exceptionnels (VII)	660	761
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	101
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	912	5 634
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 162	22
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 079	5 757
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 420	-4 995
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		18
Impôts sur les bénéfices (X)	-80 330	-48 097
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 046 911	253 548
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	143 899	282 017
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	903 012	-28 470

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : ELO SA

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Le portefeuille de titres de participation a augmenté de 10 M€ en valeur brute pour s'élever à fin 2021 à 6 083 M€

- au cours de l'exercice, ELO SA a acquis des titres Oney Bank pour 3,4 M€
- la société ELO SA a souscrit à l'augmentation de capital de la société Gesare pour 6,6 M€

Le 26 mai 2021, l'assemblée générale de la société a décidé l'affectation du résultat 2020 (-28,5 M€) en report à nouveau.

Le 24 août 2021, l'assemblée générale a décidé le versement d'un dividende à hauteur de 749 968 227,56 € par prélèvement :

- sur le compte de report à nouveau à hauteur de : 510 774 219,27 €
- sur le compte Autres réserves à hauteur de : 239 194 008,09 €

La quote part non versée en raison de la détention par la société ELO SA de ses propres actions est affectée au compte « Report à nouveau ».

En 2021, ELO SA n'a pas racheté d'actions propres. En mars, juillet et octobre 2021, la Société a procédé à l'annulation de 90 105 actions propres pour un total de 27.5 M€ soit une réduction de capital de 1.8 M€ et une réduction des autres réserves pour 25.7 M€. 28 464 actions ont par ailleurs été revendus à Valfrance pour un montant de 9.9 M€, une provision de 0.8 M€ a été reprise sur la période.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 50 M€.

Sur la période du 20 avril au 10 juin 2021, ELO a effectué des rachats obligataires pour un montant total de 200 millions d'euros : 1 million d'euros de la souche janvier 2024, 14 millions d'euros de la souche d'avril 2025, 151 millions d'euros de la souche janvier 2026 et 34 millions d'euros de la souche juillet 2027. Les frais liés à ces rachats anticipés s'élèvent à 24 millions d'euros et les intérêts futurs économisés se chiffrent à 29 millions d'euros.

Le 12 juillet 2021, ELO a procédé au remboursement partiel de son emprunt Schuldschein à hauteur de 242 millions d'euros sur un encours initial de 292 millions d'euros.

En juillet 2019, la Société a mis en place un prêt accordé à New Immo Holding SA pour un nominal de 1 050 M€ et à échéance 2025, est toujours en cours à la fin de l'exercice 2021 pour 915 M€ suite à un remboursement partiel.

En septembre 2021, ELO a mis en place un nouveau prêt structurel de 1 milliard d'euros en faveur de New Immo Holding à échéance septembre 2026.

Cela a permis à New Immo Holding de rembourser son club deal de 500 millions d'euros et son term loan de 80 millions d'euros.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a renouvelé une ligne de crédit avec sa filiale New Immo Holding pour 700 M€ à échéance 2022. Au 31 décembre 2021, l'encours utilisé sur cette ligne est de 400 M€.

En octobre 2021, ELO a signé son premier sustainability-linked loan pour un montant de 800 millions d'euros à échéance 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1er juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 1 700 M€ à fin 2021.

Les placements réalisés par la société à fin 2021 s'élèvent à 1 712 M€ dont 523 M€ sous forme de SICAV et 1 189 M€ sous forme de titres immobilisés, livrets, comptes à termes et comptes bancaires.

Sur l'exercice 2021, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes de ELO SA mais il a eu un impact sur ses participations.

Changement de dénomination sociale d'Auchan Holding

Par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires en date du 11 mars 2021, la société Auchan Holding a changé de dénomination sociale et se nomme désormais ELO, toutes les autres caractéristiques juridiques de la société demeurant inchangées.

Ce nouveau nom s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance visant à donner plus d'autonomie aux différents périmètres (pays, entités). Il permet notamment de réserver le nom Auchan au lien direct avec le consommateur de l'activité Retail.

Nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué d'ELO

Le 24 novembre 2021, le groupe ELO a annoncé la nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué de ELO. Aux côtés d'Edgard Bonte, Directeur général, Jean-Baptiste Emin contribue à la définition, la diffusion et la mise en oeuvre de la stratégie d'ELO, validée par son Conseil d'Administration, avec une attention particulière portée aux matières financières et de conformité. Il s'appuie pour ce faire sur les équipes spécialisées des sociétés Métiers qui apportent expertise et services nécessaires à ses missions.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration le 23 février 2022.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de dépôt de marques

En application de l'alinéa 3 de l'article 212.3 du PCG, les frais de dépôt de marques sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Frais d'établissement

Ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Etanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à la dernière valeur déterminée annuellement par un collège d'experts si celle-ci est inférieure.

Les actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement » ou « autres immobilisations financières » selon qu'elles sont ou non affectées à un plan d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations

Les primes d'émission et de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auxquelles elles sont rattachées.

2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les titres ELO SA détenus dans le but de satisfaire les plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges lorsque le prix d'exercice des options est inférieur à leur prix d'acquisition. Pour la part de ces plans attribuée aux bénéficiaires prestant pour la société ELO SA, la provision correspondante est étalée prorata temporis sur toute la durée de la période d'attribution de ces options. La part des plans attribuée aux bénéficiaires ne prestant pour la société ELO SA fait l'objet d'une provision pour l'intégralité de son montant (sans étalement de la charge sur la période d'attribution). A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté dans les comptes de ELO SA pour les sociétés qui font l'objet d'une convention de refacturation.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

Le montant des engagements de retraite à fin 2021 est nul.

2.10. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps, pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts et ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables. Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les financements en devises de la société et les capitaux propres de filiales étrangères. Les principaux instruments de change utilisés sont les swaps de change et swaps de devise.

Les instruments financiers à terme de change utilisés dans le cadre de la couverture sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique les impacts en résultat des éléments couverts.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation. Ces instruments financiers font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.12. Impôt sur les bénéfices

ELO SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre comprend 60 sociétés pour 2021. ELO SA, mère intégrante, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public, les filiales fiscalement bénéficiaires constatant uniquement en compte courant leur charge d'impôt calculée comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires et des rectifications liées à la détermination du résultat d'ensemble sont constatées par la société tête de groupe de l'intégration fiscale : ELO SA.

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,4		0,0	0,0	1,4
Immobilisations corporelles	17,2		0,0	0,0	17,2
TOTAL	18,6	0,0	0,0	0,0	18,6

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,4		0,0	0,0	1,4
Immobilisations corporelles	11,4		0,1	0,0	11,5
TOTAL	12,8	0,0	0,1	0,0	12,9

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	6 073,3		10,0	0,2	6 083,1
Créances rattachées à des participations	1 503,5		1 010,5	188,4	2 325,6
Prêts et autres immobilisations	13,5		0,0	0,0	13,5
TOTAL	7 590,3	0,0	1 020,5	188,6	8 422,1

Les créances rattachées à des participations :

- A moins d'un an : 410,6 M€
- A plus d'un an : 1 915 M€

Les prêts, autres titres immobilisés et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 13,5 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Résultat comptable dernier exercice
A/ Plus de 50% du capital					
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	6 870,9	100,00	4 478,5	4 478,5	706,4
NEW IMMO HOLDING	2 137,7	100,00	1 476,6	1 476,6	-110,4
GESARE	13,4	100,00	20,0	13,8	0,0
B/ Compris entre 5% et 50% du					
ONEY BANK	453,5	49,39	108,0	108,0	63,5

Eu égard au caractère confidentiel des informations relatives au capital social, aux réserves et report à nouveau, aux prêts et avances consenties, aux cautions et avals donnés ainsi qu'au chiffre d'affaires et aux dividendes encaissés, ces informations ne sont pas divulguées.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,2	0,2	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	100,6	50,6	50,0
Groupes et associés	0,0	0,0	0,0
Débiteurs divers	311,3	311,3	0,0
TOTAL CREANCES	412,1	362,1	50,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 086,4	597,1	2 773,4	716,0
Dettes financières ⁽²⁾	477,5	477,5	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	2,8	2,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	22,8	22,8	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	217,0	217,0	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	4 806,5	1 317,2	2 773,4	716,0

⁽¹⁾ Y compris ICNE sur emprunts obligataires repris en note 4.8.

⁽²⁾ Y compris emprunts sous forme de billets de trésorerie pour 50,0 M€ et emprunt filiales pour 5,0 M€.

Emprunts remboursés en cours d'exercice = 665,3 M€

Emprunts souscrits en cours d'exercice = 0,0 M€

4.3.1 Endettement net

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières (incluant les emprunts obligataires, les billets de trésorerie et les emprunts auprès des établissements de crédit) diminués des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant de trésorerie intra-groupe avec la centrale de trésorerie et ses filiales.

Il s'établit à – 76,6 M€ au 31 décembre 2021 contre 26,4 M€ au 31 décembre 2020.

L'endettement net à fin 2021 représente -1,23 % des fonds propres contre 0,43 % l'exercice précédent.

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2021	2020
VMP	927,2	2 153,3
<i>Dont actions propres</i>	4,3	41,8
Banques et dépôts à terme	1 166,5	1 672,0
Total au 31 Décembre	2 093,7	3 825,3

ELO SA détient 13 890 actions propres au 31 décembre 2021 en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription.

ELO SA détient également 44 132 actions propres au 31 décembre 2021 non affectées à des plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions et comptabilisées en immobilisations financières (cf note 4.1.3)

Etat des actions détenues en propre (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Annulation d'actions	Achats d'actions	Ventes d'actions	Fin de l'exercice
Actions propres destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'options de souscription						
Nombre d'actions détenues	132 459		90 105		28 464	13 890
Valeur (en M€)	41,7		27,5		10,0	4,3
Actions propres non affectées à des plans d'AGA/SO (immobilisation financière)						
Nombre d'actions détenues	44 132					44 132
Valeur (en M€)	13,4					13,4
Total des actions propres détenues						
Nombre d'actions détenues	176 591		90 105		28 464	58 022
Valeur (en M€)	55,1		27,5		10,0	17,7

4.5. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	28 799 312	20	576,0
Augmentation			
Diminution	90 105	20	1,8
Total au 31 Décembre	28 709 207	20	574,2

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 6 118,5 M€ à 6 245,6 M€ soit une variation de 127,1 M€
 Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	6 118,5
* Variation du capital social	-1,8
* Variation des réserves	-264,9
* Report à nouveau	-537,6
* Résultat de l'exercice	903,0
* Variation des provisions réglementées	0,0
* Affectation du résultat N-1	28,5
- Dont dividendes	0,0
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation aux autres réserves	0,0
- Dont affectation au report à nouveau	-28,5
Fonds propres au 31 Décembre	6 245,6

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,4	-0,1	0,0	0,3
TOTAL (I)	0,4	-0,1	0,0	0,3
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	0,0	1,1	0,0	1,1
TOTAL (II)	0,0	1,1	0,0	1,1
- Provisions sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur titres de participation ⁽²⁾	3,6	2,6	0,0	6,2
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,1	0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour dépréciations ⁽³⁾	1,0	0,1	0,9	0,2
TOTAL (III)	4,7	2,7	0,9	6,5
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5,1	3,7	0,9	7,9

⁽¹⁾ Il s'agit d'une provision visant à couvrir un risque fiscal.

⁽²⁾ Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

- dotation aux provisions sur titres GESARE pour 2,6 M€

⁽³⁾ Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

- reprise de provision sur les actions propres : 0,8 M€, provision reprise par résultat

4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2018/2021
Application de critères de performance	Oui
Nombre d'actions maximum attribuées en début d'exercice*	966
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice	
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues	(-966)
Nombre d'actions attribuées échues	
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	0
Attribution définitive estimée en fin d'exercice**	0
Nombre d'actions détenues et affectées	0
Nombre d'actions non détenues mais affectées	
Prix d'acquisition des actions (en €)	N/A
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2021 (en M€)	0,0
Dont charge incombant à ELO SA au 31/12/2021 (en M€)	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	70,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2,8
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	73,6

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Intérêts sur dérivés	
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	10,6
Créances fiscales et sociales	0,3
Divers	0,2
Total	11,1

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Divers	0,0
Total	0,0

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Divers	0,0
Total	0,0

4.10. Ecart de conversion

Postes concernés (en millions d’euros)	Ecart Actif						Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change			Provision pour risques	Net	
		Ecart passif	Engage- ment	Autres			
Acomptes sur immobilisations							
Prêts							
Autres créances immobilisées							
Créances d’exploitation							
VMP							
Créances diverses							
Dettes financières	17,9	17,9				0,0	
Dettes d’exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie							17,9
TOTAL	17,9	17,9	0,0	0,0	0,0	0,0	17,9

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

(en millions d'euros)	2021	2020
Produits des redevances	19,6	24,6
Frais de personnel	-0,8	-1,2
Impôts et taxes	-0,5	-1,1
Autres produits et charges d'exploitation	-9,4	-13,7
Total au 31 Décembre	8,9	8,6

La baisse des redevances est liée à la nouvelle gestion de la marque mise en place à compter du 1er janvier 2017.

La baisse des frais de personnel est liée à la baisse des effectifs et l'amélioration du poste des autres produits et charges d'exploitation.

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 55,3 M€. Cette amélioration s'explique principalement par la réduction des charges liées à la résiliation anticipée d'instruments de dette (+62,8 M€), et par une réduction des produits financiers sur le financement des filiales (-16,2 M€).

(en millions d'euros)	2021	2020
Autres produits financiers	147,9	191,2
Dividendes reçus	852,8	0,0
Dépréciations de titres de participation	-2,6	10,1
Autres charges financières	-182,9	-281,5
Total au 31 Décembre	815,2	-80,2

Hors dividendes et provisions :

(en millions d'euros)	2021	2020
Autres produits financiers	147,9	191,1
Autres charges financières	-189,2	-90,3
Total au 31 Décembre	-35,0	55,3

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de 1,4 M€. Il s'explique principalement par la dotation aux provisions pour risque fiscal pour 1,1 M€.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 1 en 2020 à 1 en 2021.

Ventilation par catégorie :

- Cadres et agents de maîtrise	1,0
- Employés	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	1,0

5.6. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt est essentiellement dû à l'intégration fiscale pour 80,9 M€.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	824,1	-0,6	824,1
Résultat exceptionnel	-1,4		-1,4
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	80,9	0,0
Contribution 3% sur les dividendes versés	0		0,0
Participation	0,0		0,0
Résultat comptable	822,7	80,3	903,0

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Le capital d'ELO SA est détenu par les sociétés de l'Association Familiale Mulliez à 97% dont 69% du capital par une seule d'entre elles.

Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés.

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 688,6 M€.

Engagements d'achats de titres portant sur 494 titres Oney Bank transitoirement détenus par des salariés pour un montant de 0,3 M€.

Dettes assorties de cautions : 338,0 M€, en augmentation de 44,6 M€ principalement liée à l'évolution du cours de change de la garantie fiscale de passif accordée à TAOBAO dans le cadre de la cession de SUN ART au groupe ALIBABA.

6.2.2. Engagements reçus

Cautions reçues : 2,5 M€

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre :

1 700 M€.

En octobre 2021, ELO a signé son premier sustainability-linked loan pour un montant de 800 millions d'euros à échéance du 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, d'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

6.2.3. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Swaps simples payeur taux fixe								
Swaps simples payeur taux variable	2 571	2 113	1 427	1 031	413	209		
Swaptions de taux (option sur swap de taux)								
Achats de caps								
Swaps de devise payeurs taux variable	116	116	116	49				
Swaps de devise taux variable/taux variable								
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	2 687	2 229	1 543	1 080	413	209		
Total opérations spéculatives								

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition du Groupe à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, quasi exclusivement constituée de financement obligataire à taux fixe revariabilisé.

6.2.4. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2021 ont essentiellement pour objet de couvrir les emprunts obligataires émis en devise (CHF).

Devise (en millions)	USD	Montant en EUR	CHF	Montant en EUR	Montant total en EUR
Acheteur/ emprunteur :					
- swaps de devise			120	116	116
- swaps de change					
Vendeur/ prêteur :					
- swaps de change					
- achats d'options de change					
Position nette			120	116	116

6.2.5. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2,8		2,8
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	21,5		21,5

Les instruments de change comprennent deux Cross-currency swaps (EUR/CHF), en couverture de l'emprunt obligataire en CHF.

6.3. Fiscalité différée

<i>Libellé (en millions d'euros)</i>	31/12/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,4
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	17,9
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	18,3
Total passif d'impôt futur	4,7
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	17,9
Autres produits taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	17,9
Total actif d'impôt futur	4,6
Situation nette	0,1

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	25,83
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	25,00
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30

Intégration fiscale : le montant des crédits d'impôt cumulés au titre des déficits des filiales intégrées s'élève à 438 M€. Le montant des crédits d'impôt cumulés au titre du déficit d'ensemble est de 51 M€.

Le stock des crédits d'impôts s'élève à 74 M€ au 31 décembre 2021 dont 25 M€ arrivant à échéance en 2022 et 49 M€ arrivant à échéance 2023.

ELO
Société Anonyme à Conseil d'administration
Capital social : 574 184 140 euros
Siège social : 40 Avenue de Flandre – 59170 CROIX
RCS Lille Métropole 476 180 625
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Chers actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices clos est joint en annexe au présent rapport.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE (Articles L. 225-100 al.3 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce)

1. Evénements marquants de l'exercice 2021

Le portefeuille de titres de participation de la Société a augmenté de 10 M€ en valeur brute pour s'élever à fin 2021 à 6 083 M€ :

- la Société a acquis des titres Oney Bank pour 3,4 M€
- la Société a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Gesare pour 6,6 M€

Le 26 mai 2021, l'assemblée générale de la Société a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (-28,5 M€) en report à nouveau.

Le 24 août 2021, l'assemblée générale de la Société a décidé le versement d'un dividende à hauteur de 749 968 227,56 € par prélèvement :

- sur le compte de report à nouveau à hauteur de : 510 774 219,27 €
- sur le compte autres réserves à hauteur de : 239 194 008,09 €

La quote-part non versée en raison de la détention par la Société de ses propres actions a été affectée au compte « report à nouveau ».

En 2021, la Société n'a pas racheté d'actions propres. En mars, juillet et octobre 2021, la Société a procédé à l'annulation d'un nombre total de 90 105 actions propres pour un total de 27.5 M€, soit une réduction de capital de 1.8 M€ et une réduction des autres réserves pour 25.7 M€. Le 27 mai 2021, la Société a cédé 28 464 de ses

propres actions au FCPE Valfrance pour un montant de 9.9 M€. Une provision de 0.9 M€ a été reprise sur la période.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 50 M€.

En juillet 2019, la Société a accordé un prêt à sa filiale New Immo Holding SA pour un montant nominal de 1 050 M€ et à échéance 2025 ; ce prêt est toujours en cours à la fin de l'exercice 2021, pour 915 M€ suite à un remboursement partiel. Un second prêt a été accordé à New Immo Holding SA en septembre 2021 pour 1 000 M€ à échéance septembre 2026.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a renouvelé une ligne de crédit à New Immo Holding SA, pour 700 M€, à échéance 2022. Au 31 décembre 2021, l'encours utilisé sur cette ligne est de 400 M€.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées par la Société s'élèvent à 2 500 M€ à fin 2021.

Les placements réalisés par la Société à fin 2021 s'élèvent à 1 712 M€ dont 523 M€ sous forme de SICAV et 1 189 M€ sous forme de titres immobilisés, livrets, comptes à termes et comptes bancaires.

Sur l'exercice 2021, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur l'activité de la Société.

2. Activités et résultats

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

La baisse des redevances est liée à la nouvelle gestion de la marque mise en place à compter du 1er janvier 2017.

La baisse des frais de personnel est liée à la baisse des effectifs.

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 55,3 M€. Cette amélioration s'explique essentiellement par les dividendes reçus, pour 852,8 M€.

Le résultat exceptionnel est une charge de 1,4 M€. Il s'explique principalement par la dotation aux provisions pour risque fiscal, pour 1,1 M€.

3. Instruments financiers

La Société utilise des instruments financiers pour gérer des risques de taux d'intérêt afin de transformer à taux variable sa dette obligataire.

Elle y a recours également :

- pour couvrir sa dette en refixant les taux d'une partie de ses emprunts,
- pour couvrir les emprunts obligataires et billets de trésorerie émis en devises (CHF/USD) contre les risques de change.

4. Activité en matière de Recherche et Développement

La Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

5. Délais de paiement

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, pris en application de l'article L 441-6 dudit Code, nous vous présentons l'information relative à la décomposition des créances clients et des dettes fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice écoulé :

Echéancier des créances clients au 31/12/2021

<i>Exprimés en K€</i>	<i>Solde Total Clients</i>	<i>Total non échu</i>	<i>Total Echu</i>	<i>Dont échu ≤ 30 jours</i>	<i>Dont échu > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	<i>Dont échu > 60 jours</i>
Nombre de factures	114	32	82	19		63
Montant total HT des factures	43 476	7 917	35 559	3 159		32 400
Montant total HT des ventes	25 719.9					
% par rapport aux ventes HT			138,3%	12,3%		126%

Echéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2021

<i>Exprimés en K€</i>	<i>Solde Total Fournisseurs</i>	<i>Total non échu</i>	<i>Total échu</i>	<i>Dont échu ≤ 30 jours</i>	<i>Dont échu > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	<i>Dont échu > 60 jours</i>
Nombre de factures	0	0	0	0	0	0
Montant total HT des factures	1 526,22	1 444,45	81,77	81,77	0.0	0.0
Montant total HT des achats	35 071.6					
% par rapport aux achats HT	4,35%	4,12%	0.23%	0.23%	0.00%	0.00%

6. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration le 23 février 2022.

7. Perspectives

S'agissant d'Auchan Retail, les conséquences de la Covid-19 ont freiné en 2021 les impacts positifs attendus des plans de relance commerciaux, notamment en France. Malgré cela, Auchan Retail bénéficie de la dynamique de neuf pays sur dix et de la démarche de re-engineering opérationnel débutée en 2019 (Renaissance) qui a significativement amélioré son modèle économique et dont les effets, qui ont très positivement impacté l'évolution de la marge opérationnelle, perdureront dans le futur. Forte par ailleurs d'une nouvelle équipe de direction focalisée sur la dynamique commerciale et la reconquête de la clientèle, notamment en France, Auchan Retail aborde l'année 2022 avec optimisme, portée par un projet d'accélération de son développement dans la proximité digitale et de relance des investissements, permise par une situation financière très saine (trésorerie positive).

New Immo Holding a été à nouveau impactée en 2021 par la Covid-19, du fait notamment de la situation commerciale et financière difficile d'une partie de ses locataires, liée aux fermetures temporaires de centres commerciaux. La société s'attend en 2022 à un retour à la normale et s'appuiera pour son développement sur sa nouvelle organisation initiée en 2021 reposant notamment sur la création de la société Nhood, nouvel opérateur

de services immobiliers, pour poursuivre le développement de projets au service de la ville et du commerce et contribuer ainsi à élargir ses perspectives de croissance rentable.

Le développement des entreprises se fera toujours dans un cadre financier strict et dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale volontaire. La solidité financière d'ELO, qui s'est significativement renforcée en 2020, reste une priorité et, à ce titre, le programme de cessions d'actifs non-stratégiques engagé en 2021 continuera à être déployé en 2022. La Société sera ainsi en mesure de soutenir les investissements requis par les plans de reconquête commerciale d'Auchan Retail et la poursuite du développement de New Immo Holding.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE (Article L. 225-100-1 du Code de commerce)

Les informations relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière figurent dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

III - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION (Article L. 232-6 du Code de Commerce)

Les états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis et présentés conformément au Règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général et au Règlement n°2015-05 du 2 juillet 2015 de l'ANC relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les conventions comptables générales appliquées à la Société sont dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Conformément à la législation en vigueur, les dotations et reprises de dépréciations/provisions sont présentées en produit net bancaire, en résultat d'exploitation ou en résultat exceptionnel selon leur nature.

IV - DOCUMENTS DE GESTION PREVISIONNELLE (Article L. 232-2 du code de commerce)

Nous vous informons qu'en application des dispositions des articles L. 232-2 du Code de commerce les documents suivants ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 23 février 2022 :

- Tableau de financement de l'exercice 2021
- Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible du second semestre 2021
- Plan de financement de l'exercice 2022
- Compte de résultat prévisionnel de l'exercice 2022
- Rapports d'analyse correspondants.

V - CAPITAL SOCIAL

(Articles L. 225-102 et L. 225-211 du Code de commerce)

1. Capital social

Au 1^{er} janvier 2021, le capital social de la Société s'établissait à 575.986.240 €.

Sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2020 :

- le Conseil d'administration a procédé le 3 mars 2021 à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 7.260 euros, par annulation de 363 actions propres rachetées par la Société le 9 mars 2020, en application de l'article L.225-209-2 alinéa 2 du Code de commerce, et non utilisées dans l'année de leur rachat pour l'une des finalités prévues par ledit article ;
- le Conseil d'administration a procédé le 20 juillet 2021 à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 1.730.720 euros, par annulation de 86 536 actions propres rachetées par la Société le 10 août 2020, en application de l'article L.225-209-2 alinéa 2 du Code de commerce, et non utilisées dans l'année de leur rachat pour l'une des finalités prévues par ledit article ;
- le Conseil d'administration a procédé le 4 octobre 2021 à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 64.120 euros, par annulation de 3 206 actions propres rachetées par la Société le 16 octobre 2020, en application de l'article L.225-209-2 alinéa 2 du Code de commerce, et non utilisées dans l'année de leur rachat pour l'une des finalités prévues par ledit article.

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'établissait ainsi à 574.184.140 €.

2. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 31 décembre 2021.

Les salariés de la Société et de ses filiales françaises, via les compartiments Valauchan et Valfrance du Fond Commun de Placement d'Entreprise Auchan, détenaient collectivement 1,16% du capital de la Société au 31 décembre 2021.

Les salariés des filiales étrangères de la Société, via les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises, Valauchan International, Valespana, Valhungary International, Valpoland, Valportugal et Valrussie, détenaient collectivement 0,87% du capital de la Société.

Au 31 décembre 2021, la part du capital de la Société détenue par les salariés, français et étrangers, s'établissait ainsi à 2,03%.

3. Achats et ventes par la Société de ses propres actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé :

- la Société n'a procédé à aucun achat de ses propres actions ;

- le 27 mai 2021, la Société a cédé 28 464 de ses propres actions, d'une valeur nominale de 20 euros chacune, au prix unitaire de 326,73 euros, aux bénéficiaires d'une opération mentionnée à l'article L 225-208 du Code de commerce ou intervenant dans le cadre de l'article L 3332-1 du Code du travail.

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 58 022 de ses propres actions. Celles-ci représentaient 0,20% du capital de la Société.

VI - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISE DE CONTROLE - SUCCURSALES

(Articles L. 233-6, L.233-15 et L.232-1 du Code de commerce)

1. Prises de participations – Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas pris de participations significatives dans le capital d'une autre société ni n'a pris le contrôle d'une autre société.

Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe de la Société.

2. Succursales

La Société ne détenait aucune succursale au 31 décembre 2021.

VII - ACTIVITES DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

(Articles L. 233-6, L.247-1 et R. 225-102 du Code de Commerce)

<i>Dénomination sociale</i>	<i>% de détention</i>	<i>Résultats (en M€)</i>	<i>Activité</i>
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	100%	706,4	Holding du métier Retail du groupe
NEW IMMO HOLDING S.A. (et ses filiales françaises et étrangères)	100%	- 110,4	Holding du métier Immobilier du groupe
GESARE SAS	100%	0	Société de réassurance du groupe

VIII – PARTICIPATIONS CROISEES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

(Articles L. 233-29, R. 233-19 et L.233-13 du Code de commerce)

1. Participations croisées

La Société ne détenait aucune participation croisée à la clôture de l'exercice écoulé. La Société n'a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées.

2. Actions d'autocontrôle

A la clôture de l'exercice écoulé, les sociétés en commandite par actions luxembourgeoises mentionnées au V.2 ci-dessus, indirectement contrôlées par la Société, détenaient collectivement 0,87% du capital de la Société.

IX – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT DE L’EXERCICE

Nous vous proposons d’affecter le bénéfice de l’exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de 903.011.977 euros, de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l’exercice : 903.011.977,00 euros

Affectation :

- Au paiement de dividendes : 200.103.172,79 euros
- Au poste « Autres réserves », soit : 702.908.804,21 euros

Le dividende s’établirait donc à 6,97 euros par action.

Le dividende serait mis au paiement en numéraire au plus tard le 31 mai 2022.

Le montant total de la distribution de dividendes proposée ci-dessus est calculé sur la base du nombre d’actions qui composait le capital social au 31 décembre 2021, soit 28 709 207 actions. En cas de variation de ce nombre d’actions, le montant total de la distribution de dividendes susvisée serait ajusté en conséquence et le solde à affecter au poste « Report à nouveau » serait lui-même ajusté en fonction du montant des dividendes effectivement mis en paiement.

La quote-part des dividendes qui ne pourrait être versée en raison de la détention par la Société de ses propres actions serait affectée au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis alinéa 1 du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices clos ont été les suivants :

Au titre de l’exercice clos le	Dividende total versé*	Fraction éligible à l’abattement de 40 %**	Fraction non éligible à l’abattement de 40 %
31/12/2020	749.968.228 €	749.968.228 €	
31/12/2019	0 €	0 €	
31/12/2018	0 €	0 €	

(*) y compris la fraction du dividende revenant aux actions propres

(**) abattement mentionné à l’article 158, 3, 2° du Code général des impôts

X - DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

(Articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts)

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons :

- qu’aucune dépense somptuaire non déductible des bénéfices assujettis à l’impôt sur les sociétés au titre de l’article 39-4 du Code général des impôts n’a été enregistrée au cours de l’exercice écoulé, et
- que la Société n’a procédé à aucune réintégration des frais généraux dans les bénéfices imposables (frais non déclarés sur l’état 2068 ou excessifs, ou non engagés dans l’intérêt direct de l’entreprise) au titre des articles 39-5 10° et 54 quater du Code général des impôts.

**XI - PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE A TITRE ACCESSOIRE A DES ENTREPRISES LIEES
(Article L. 511-6 3 bis du Code Monétaire et Financier)**

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans visés par l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire.

XII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions autorisées et conclues par la Société durant l'exercice écoulé mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

XIII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

XIV – FIXATION DU MONTANT DE L'ENVELOPPE ANNUELLE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de l'enveloppe annuelle de rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours. Le Conseil d'administration vous propose de fixer le montant de cette enveloppe à 250.000 euros.

**XV - PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
(Article L. 225-102-2 du Code de commerce)**

La Société n'exploite pas d'installation classée susceptible de créer de risques importants pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

**XVI – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
(Article L. 225-102-1 II. du Code de commerce)**

La déclaration de performance extra-financière visée à l'article L 225-102-1 II. du Code de commerce, est incluse dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe.

**XVII – PLAN DE VIGILANCE
(Article L. 225-102-4 du Code de commerce)**

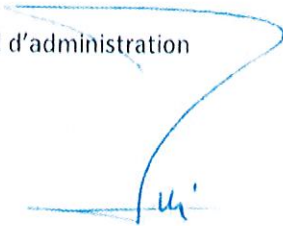
Le plan de vigilance visé à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce est inclus dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe.

XVIII – PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES
(Article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce)

En application des dispositions de l'article L. 464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions ni de sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence, dont cette dernière a prescrit, à titre de mesure complémentaire, l'insertion dans le présent rapport.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration



ELO

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**KPMG Audit -
Département de KPMG SA**
Tour Eqho
2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ELO
40 AVENUE DE FLANDRE
59170 CROIX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Description du risque

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des titres de participation au bilan s'élève à 6,1 milliards d'euros sur un total de bilan de 11,0 milliards d'euros.

Les titres de participation détenus par la société figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle peut être déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue par la société, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19 tel que décrit dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Le montant significatif dans le bilan de la société des titres de participation et le degré de jugement requis de la Direction dans l'estimation de leur valeur d'inventaire nous ont conduits à considérer l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Notre réponse au risque

Nos travaux ont consisté à vérifier la permanence et le caractère approprié des méthodes d'évaluation retenues, ainsi que la justification des éléments chiffrés utilisés.

Le cas échéant, nous avons :

-
- comparé les données utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité des participations (capitaux propres, actif net, éléments de correction de l'actif net) avec les données comptables et financières des filiales ;
 - testé, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société ;
 - apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Lorsque les valeurs d'utilité sont fondées sur des perspectives de rentabilité, nous avons :

- examiné les principaux paramètres et hypothèses sous-jacentes retenues par la Direction et ;
- apprécié leur cohérence avec les plans d'activité établis par la Direction et/ou les analyses externes disponibles au regard des environnements économiques dans lesquels opèrent ces participations, et ce, dans un contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 ;
- vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ELO par votre assemblée générale

du 21 mai 2013 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 août 1961 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la 61^{ème} année, dont respectivement 9 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris la Défense, le 14 mars 2022,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG SA

François Jaumain

Hervé Chopin

COMPTES ANNUELS

Société : ELO SA

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 40 AVENUE DE FLANDRE 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2021

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	8
Société : ELO SA.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture.....	10
2. Règles et méthodes comptables	10
2.1. Immobilisations incorporelles	11
2.2. Immobilisations corporelles	11
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	12
2.4. Créances et dettes.....	12
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	12
2.6. Actions propres	12
2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations	13
2.8. Provisions pour risques et charges.....	13
2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	13
2.10. Instruments financiers.....	13
2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel	14
2.12. Impôt sur les bénéfices	14
3. Changements de méthode.....	14
4. Notes sur le bilan.....	15
4.1. Immobilisations	15
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	15
4.1.2. Etat des amortissements.....	15
4.1.3. Immobilisations financières	15
4.2. Tableau des filiales et participations	16
4.3. Créances et dettes.....	16
4.3.1 Endettement net	17
4.4. Disponibilités	17
4.5. Fonds propres.....	18
4.5.1 Capital social.....	18
4.5.2 Variation des fonds propres	18
4.6. Provisions	19
4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions.....	20

4.8.	Détail des charges à payer et produits à recevoir	20
4.9.	Comptes de régularisation	21
4.10.	Ecart de conversion.....	21
5.	Notes sur le compte de résultat	22
5.1.	Analyse sur le résultat d'exploitation	22
5.2.	Analyse du résultat financier.....	22
5.3.	Analyse du résultat exceptionnel	23
5.4.	Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	23
5.5.	Effectifs.....	23
5.6.	Impôt sur les bénéfices.....	23
6.	Notes complémentaires	24
6.1.	Transactions avec les parties liées	24
6.2.	Engagements hors bilan	24
6.2.1.	Engagements donnés	24
6.2.2.	Engagements reçus	24
6.2.3.	Echéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts	25
6.2.4.	Risque de change.....	25
6.2.5.	Juste valeur des instruments financiers	25
6.3.	Fiscalité différée	26

Bilan actif

BILAN-ACTIF (en milliers d'euros)	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	39		39	39
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 393	1 391	2	5
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	1 432	1 391	41	44
Terrains	4 339	14	4 325	4 325
Constructions	12 457	11 227	1 231	1 327
Installations techniques, matériel	149	146	3	7
Autres immobilisations corporelles	262	164	98	118
Immobilisations en cours	11		11	5
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	17 218	11 551	5 668	5 782
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	6 083 091	6 203	6 076 888	6 069 745
Créances rattachées à des participations	2 325 576		2 325 576	1 503 446
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 486		13 486	13 486
TOTAL immobilisations financières	8 422 153	6 203	8 415 950	7 586 677
Total Actif Immobilisé (II)	8 440 803	19 145	8 421 659	7 592 502
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	4		4	4
Clients et comptes rattachés	171	73	98	168
Autres créances	411 939	150	411 790	592 253
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	412 110	223	411 888	592 421
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	927 224	25	927 199	2 152 442
Disponibilités	1 166 469		1 166 469	1 671 954
TOTAL Disponibilités	2 093 693	25	2 093 668	3 824 396
Instruments de trésorerie	17 915		17 915	16 370
Charges constatées d'avance				19
TOTAL Actif circulant (III)	2 523 718	258	2 523 471	4 433 176
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)	10 960		10 960	15 554
Écarts de conversion actif (V)	17 915		17 915	16 370
Total Général (I à V)	10 993 400	19 392	10 974 007	12 057 637

Bilan passif

BILAN-PASSIF (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 574 184)	574 184	575 986
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 914 044	1 914 044
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	75	75
Réserve légale	61 280	61 280
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	2 791 093	3 055 950
TOTAL Réserves	2 852 373	3 117 230
Report à nouveau	1 599	539 244
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	903 012	-28 470
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	346	352
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 245 634	6 118 462
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	1 138	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	1 138	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	4 086 420	4 749 316
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26	53
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	477 482	1 018 985
TOTAL Dettes financières	4 563 928	5 768 354
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 786	4 373
Dettes fiscales et sociales	22 842	6 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13	6
Autres dettes	111 005	130 746
TOTAL Dettes d'exploitation	136 646	141 789
Instruments de trésorerie	8 709	12 662
Produits constatés d'avance	37	1
TOTAL DETTES (IV)	4 709 320	5 922 805
Ecart de conversion passif (V)	17 915	16 370
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	10 974 007	12 057 637

Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euros)		Exercice N			Exercice N-1
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		25 720		25 720	26 854
Chiffres d'affaires nets		25 720		25 720	26 854
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					394
Autres produits				19 818	24 249
Total des produits d'exploitation (I)				45 538	51 497
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes				35 072	40 287
Impôts, taxes et versements assimilés				507	1 067
Salaires et traitements				592	1 014
Charges sociales				170	223
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		130	141
		Dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		10	63
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges				143	88
Total des charges d'exploitation (II)				36 622	42 882
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				8 916	8 615
Bénéfice attribué ou perte transférée				0	2
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations				894 948	42 812
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				63	266
Autres intérêts et produits assimilés				104 813	148 112
Reprises sur provisions et transferts de charges				869	10 080
Différences positives de change				21	17
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				1	
Total des produits financiers (V)				1 000 714	201 287
Dotations financières aux amortissements et provisions				7 219	6 148
Intérêts et charges assimilées				175 497	273 388
Différences négatives de change				8	34
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				2 803	1 889
Total des charges financières (VI)				185 528	281 458
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				815 186	-80 171
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				824 102	-71 553

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euros)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	397
Produits exceptionnels sur opérations en capital	630	229
Reprises sur provisions et transferts de charges	30	135
Total des produits exceptionnels (VII)	660	761
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	101
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	912	5 634
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 162	22
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 079	5 757
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-1 420	-4 995
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		18
Impôts sur les bénéfices (X)	-80 330	-48 097
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 046 911	253 548
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	143 899	282 017
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	903 012	-28 470

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : ELO SA

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Le portefeuille de titres de participation a augmenté de 10 M€ en valeur brute pour s'élever à fin 2021 à 6 083 M€

- au cours de l'exercice, ELO SA a acquis des titres Oney Bank pour 3,4 M€
- la société ELO SA a souscrit à l'augmentation de capital de la société Gesare pour 6,6 M€

Le 26 mai 2021, l'assemblée générale de la société a décidé l'affectation du résultat 2020 (-28,5 M€) en report à nouveau.

Le 24 août 2021, l'assemblée générale a décidé le versement d'un dividende à hauteur de 749 968 227,56 € par prélèvement :

- sur le compte de report à nouveau à hauteur de : 510 774 219,27 €
- sur le compte Autres réserves à hauteur de : 239 194 008,09 €

La quote part non versée en raison de la détention par la société ELO SA de ses propres actions est affectée au compte « Report à nouveau ».

En 2021, ELO SA n'a pas racheté d'actions propres. En mars, juillet et octobre 2021, la Société a procédé à l'annulation de 90 105 actions propres pour un total de 27.5 M€ soit une réduction de capital de 1.8 M€ et une réduction des autres réserves pour 25.7 M€. 28 464 actions ont par ailleurs été revendus à Valfrance pour un montant de 9.9 M€, une provision de 0.8 M€ a été reprise sur la période.

L'encours sur programme de billets de trésorerie au 31 décembre 2021 est de 50 M€.

Sur la période du 20 avril au 10 juin 2021, ELO a effectué des rachats obligataires pour un montant total de 200 millions d'euros : 1 million d'euros de la souche janvier 2024, 14 millions d'euros de la souche d'avril 2025, 151 millions d'euros de la souche janvier 2026 et 34 millions d'euros de la souche juillet 2027. Les frais liés à ces rachats anticipés s'élèvent à 24 millions d'euros et les intérêts futurs économisés se chiffrent à 29 millions d'euros.

Le 12 juillet 2021, ELO a procédé au remboursement partiel de son emprunt Schuldschein à hauteur de 242 millions d'euros sur un encours initial de 292 millions d'euros.

En juillet 2019, la Société a mis en place un prêt accordé à New Immo Holding SA pour un nominal de 1 050 M€ et à échéance 2025, est toujours en cours à la fin de l'exercice 2021 pour 915 M€ suite à un remboursement partiel.

En septembre 2021, ELO a mis en place un nouveau prêt structurel de 1 milliard d'euros en faveur de New Immo Holding à échéance septembre 2026.

Cela a permis à New Immo Holding de rembourser son club deal de 500 millions d'euros et son term loan de 80 millions d'euros.

Au cours de l'exercice précédent, la Société a renouvelé une ligne de crédit avec sa filiale New Immo Holding pour 700 M€ à échéance 2022. Au 31 décembre 2021, l'encours utilisé sur cette ligne est de 400 M€.

En octobre 2021, ELO a signé son premier sustainability-linked loan pour un montant de 800 millions d'euros à échéance 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1er juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, l'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'élèvent à 1 700 M€ à fin 2021.

Les placements réalisés par la société à fin 2021 s'élèvent à 1 712 M€ dont 523 M€ sous forme de SICAV et 1 189 M€ sous forme de titres immobilisés, livrets, comptes à termes et comptes bancaires.

Sur l'exercice 2021, la crise sanitaire déclenchée par la Covid-19 n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes de ELO SA mais il a eu un impact sur ses participations.

Changement de dénomination sociale d'Auchan Holding

Par décision de l'Assemblée générale de ses actionnaires en date du 11 mars 2021, la société Auchan Holding a changé de dénomination sociale et se nomme désormais ELO, toutes les autres caractéristiques juridiques de la société demeurant inchangées.

Ce nouveau nom s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance visant à donner plus d'autonomie aux différents périmètres (pays, entités). Il permet notamment de réserver le nom Auchan au lien direct avec le consommateur de l'activité Retail.

Nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué d'ELO

Le 24 novembre 2021, le groupe ELO a annoncé la nomination de Jean-Baptiste Emin au poste de Directeur général délégué de ELO. Aux côtés d'Edgard Bonte, Directeur général, Jean-Baptiste Emin contribue à la définition, la diffusion et la mise en oeuvre de la stratégie d'ELO, validée par son Conseil d'Administration, avec une attention particulière portée aux matières financières et de conformité. Il s'appuie pour ce faire sur les équipes spécialisées des sociétés Métiers qui apportent expertise et services nécessaires à ses missions.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice jusqu'à la date d'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration le 23 février 2022.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Frais de dépôt de marques

En application de l'alinéa 3 de l'article 212.3 du PCG, les frais de dépôt de marques sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Frais d'établissement

Ils sont comptabilisés en charges.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Etanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité estimées dans le contexte de la Covid-19.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours de clôture et un écart de conversion est constaté au bilan. En contrepartie, les dérivés mis en place dans le cadre de la couverture font l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charge au cours de l'exercice de leur mise en place.

Les emprunts en devises faisant l'objet d'une couverture sont valorisés au cours de clôture en contrepartie d'un écart de conversion. Les instruments dérivés utilisés en couverture font l'objet d'une comptabilisation symétrique à l'élément couvert.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'achat ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure.

2.6. Actions propres

Les actions propres sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à la dernière valeur déterminée annuellement par un collège d'experts si celle-ci est inférieure.

Les actions propres sont comptabilisées dans le poste « valeurs mobilières de placement » ou « autres immobilisations financières » selon qu'elles sont ou non affectées à un plan d'options de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

2.7. Prime d'émission et de remboursement des obligations

Les primes d'émission et de remboursement des obligations font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt auxquelles elles sont rattachées.

2.8. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Les titres ELO SA détenus dans le but de satisfaire les plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risques et charges lorsque le prix d'exercice des options est inférieur à leur prix d'acquisition. Pour la part de ces plans attribuée aux bénéficiaires prestant pour la société ELO SA, la provision correspondante est étalée prorata temporis sur toute la durée de la période d'attribution de ces options. La part des plans attribuée aux bénéficiaires ne prestant pour la société ELO SA fait l'objet d'une provision pour l'intégralité de son montant (sans étalement de la charge sur la période d'attribution). A la clôture de l'exercice, un produit à recevoir est constaté dans les comptes de ELO SA pour les sociétés qui font l'objet d'une convention de refacturation.

Les instruments dérivés de taux et change non qualifiés de couverture font l'objet d'une provision pour risques et charges en cas de perte latente sur ces instruments (valeur de marché négative).

2.9. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

La société externalise la gestion des indemnités de fin de carrière en vue de couvrir ses charges futures par un système d'assurance.

Les engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à déterminer les droits acquis par le personnel à la clôture en matière de retraites, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme en tenant compte des conditions économiques et des perspectives d'évolution de salaires.

Le montant des engagements de retraite à fin 2021 est nul.

2.10. Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés de taux d'intérêts, principalement swaps et caps, pour gérer son exposition nette aux fluctuations des taux d'intérêts et ajuster la part de son endettement total soumise à des taux d'intérêts fixes et variables. Les instruments dérivés de change, utilisés dans le cadre de couverture, visent à limiter les fluctuations des taux de change sur les besoins en devises de la société, les financements en devises de la société et les capitaux propres de filiales étrangères. Les principaux instruments de change utilisés sont les swaps de change et swaps de devise.

Les instruments financiers à terme de change utilisés dans le cadre de la couverture sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie du résultat uniquement lorsque cette inscription permet de compenser de manière symétrique les impacts en résultat des éléments couverts.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat d'exploitation ou financier, selon la nature de l'élément couvert, et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.

Les instruments financiers à terme en position ouverte isolée (non utilisés dans le cadre d'opérations de couverture) sont comptabilisés en juste valeur au bilan en contrepartie d'un compte de régularisation. Ces instruments financiers font l'objet d'une provision pour risque en cas de perte latente. Les produits et charges sur instruments financiers dérivés en position ouverte isolée sont comptabilisés en résultat financier.

Les instruments financiers à terme sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour leurs montants notionnels, conformément au plan comptable général.

2.11. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.12. Impôt sur les bénéfices

ELO SA a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre comprend 60 sociétés pour 2021. ELO SA, mère intégrante, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public, les filiales fiscalement bénéficiaires constatant uniquement en compte courant leur charge d'impôt calculée comme si elles étaient imposées séparément. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires et des rectifications liées à la détermination du résultat d'ensemble sont constatées par la société tête de groupe de l'intégration fiscale : ELO SA.

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,4		0,0	0,0	1,4
Immobilisations corporelles	17,2		0,0	0,0	17,2
TOTAL	18,6	0,0	0,0	0,0	18,6

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1,4		0,0	0,0	1,4
Immobilisations corporelles	11,4		0,1	0,0	11,5
TOTAL	12,8	0,0	0,1	0,0	12,9

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	6 073,3		10,0	0,2	6 083,1
Créances rattachées à des participations	1 503,5		1 010,5	188,4	2 325,6
Prêts et autres immobilisations	13,5		0,0	0,0	13,5
TOTAL	7 590,3	0,0	1 020,5	188,6	8 422,1

Les créances rattachées à des participations :

- A moins d'un an : 410,6 M€
- A plus d'un an : 1 915 M€

Les prêts, autres titres immobilisés et autres immobilisations financières :

- A moins d'un an : 13,5 M€
- A plus d'un an : 0,0 M€

4.2. Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors résultat	% détention	Valeurs brutes des titres	Valeurs nettes des titres	Résultat comptable dernier exercice
A/ Plus de 50% du capital					
AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL	6 870,9	100,00	4 478,5	4 478,5	706,4
NEW IMMO HOLDING	2 137,7	100,00	1 476,6	1 476,6	-110,4
GESARE	13,4	100,00	20,0	13,8	0,0
B/ Compris entre 5% et 50% du					
ONEY BANK	453,5	49,39	108,0	108,0	63,5

Eu égard au caractère confidentiel des informations relatives au capital social, aux réserves et report à nouveau, aux prêts et avances consenties, aux cautions et avals donnés ainsi qu'au chiffre d'affaires et aux dividendes encaissés, ces informations ne sont pas divulguées.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,2	0,2	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	100,6	50,6	50,0
Groupes et associés	0,0	0,0	0,0
Débiteurs divers	311,3	311,3	0,0
TOTAL CREANCES	412,1	362,1	50,0

Etat des dettes (en millions d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	4 086,4	597,1	2 773,4	716,0
Dettes financières ⁽²⁾	477,5	477,5	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	2,8	2,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	22,8	22,8	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	217,0	217,0	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	4 806,5	1 317,2	2 773,4	716,0

⁽¹⁾ Y compris ICNE sur emprunts obligataires repris en note 4.8.

⁽²⁾ Y compris emprunts sous forme de billets de trésorerie pour 50,0 M€ et emprunt filiales pour 5,0 M€.

Emprunts remboursés en cours d'exercice = 665,3 M€

Emprunts souscrits en cours d'exercice = 0,0 M€

4.3.1 Endettement net

L'endettement net est égal aux emprunts et dettes financières (incluant les emprunts obligataires, les billets de trésorerie et les emprunts auprès des établissements de crédit) diminués des disponibilités, valeurs mobilières de placements et du compte courant de trésorerie intra-groupe avec la centrale de trésorerie et ses filiales.

Il s'établit à – 76,6 M€ au 31 décembre 2021 contre 26,4 M€ au 31 décembre 2020.

L'endettement net à fin 2021 représente -1,23 % des fonds propres contre 0,43 % l'exercice précédent.

4.4. Disponibilités

(en millions d'euros)	2021	2020
VMP	927,2	2 153,3
<i>Dont actions propres</i>	4,3	41,8
Banques et dépôts à terme	1 166,5	1 672,0
Total au 31 Décembre	2 093,7	3 825,3

ELO SA détient 13 890 actions propres au 31 décembre 2021 en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre de plans d'options de souscription.

ELO SA détient également 44 132 actions propres au 31 décembre 2021 non affectées à des plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions et comptabilisées en immobilisations financières (cf note 4.1.3)

Etat des actions détenues en propre (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Apport fusion	Annulation d'actions	Achats d'actions	Ventes d'actions	Fin de l'exercice
Actions propres destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plan d'options de souscription						
Nombre d'actions détenues	132 459		90 105		28 464	13 890
Valeur (en M€)	41,7		27,5		10,0	4,3
Actions propres non affectées à des plans d'AGA/SO (immobilisation financière)						
Nombre d'actions détenues	44 132					44 132
Valeur (en M€)	13,4					13,4
Total des actions propres détenues						
Nombre d'actions détenues	176 591		90 105		28 464	58 022
Valeur (en M€)	55,1		27,5		10,0	17,7

4.5. Fonds propres

4.5.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en millions d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	28 799 312	20	576,0
Augmentation			
Diminution	90 105	20	1,8
Total au 31 Décembre	28 709 207	20	574,2

4.5.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de 6 118,5 M€ à 6 245,6 M€ soit une variation de 127,1 M€
 Cette variation, en millions d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	6 118,5
* Variation du capital social	-1,8
* Variation des réserves	-264,9
* Report à nouveau	-537,6
* Résultat de l'exercice	903,0
* Variation des provisions réglementées	0,0
* Affectation du résultat N-1	28,5
- Dont dividendes	0,0
- Dont dividendes sur actions propres affecté en report à nouveau	
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation aux autres réserves	0,0
- Dont affectation au report à nouveau	-28,5
Fonds propres au 31 Décembre	6 245,6

4.6. Provisions

Nature des provisions (en millions d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,4	-0,1	0,0	0,3
TOTAL (I)	0,4	-0,1	0,0	0,3
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	0,0	1,1	0,0	1,1
TOTAL (II)	0,0	1,1	0,0	1,1
- Provisions sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur titres de participation ⁽²⁾	3,6	2,6	0,0	6,2
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,1	0,0	0,0	0,1
Autres provisions pour dépréciations ⁽³⁾	1,0	0,1	0,9	0,2
TOTAL (III)	4,7	2,7	0,9	6,5
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5,1	3,7	0,9	7,9

⁽¹⁾ Il s'agit d'une provision visant à couvrir un risque fiscal.

⁽²⁾ Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

- dotation aux provisions sur titres GESARE pour 2,6 M€

⁽³⁾ Les mouvements de l'exercice sont principalement les suivants :

- reprise de provision sur les actions propres : 0,8 M€, provision reprise par résultat

4.7. Plans d'options de souscription et d'attribution gratuite d'actions

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions :

	Plan 2018/2021
Application de critères de performance	Oui
Nombre d'actions maximum attribuées en début d'exercice*	966
Nombre d'actions maximum attribuées en cours d'exercice	
Nombre d'actions attribuées annulées ou perdues	(-966)
Nombre d'actions attribuées échues	
Nombre d'actions maximum attribuées en fin d'exercice	0
Attribution définitive estimée en fin d'exercice**	0
Nombre d'actions détenues et affectées	0
Nombre d'actions non détenues mais affectées	
Prix d'acquisition des actions (en €)	N/A
Coût estimé d'acquisition des actions (en M€)	0,0
Coût lors de l'exercice probable de l'option (en M€)	0,0
Charge totale estimée en (M€)	0,0
Provision comptabilisée au 31/12/2021 (en M€)	0,0
Dont charge incombant à ELO SA au 31/12/2021 (en M€)	0,0

* Nombre et prix d'exercice ajustés suite aux distributions de réserves

** Nombre déterminé en fonction des estimations de réalisation des critères de performance

4.8. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en millions d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	70,8
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2,8
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	73,6

Produits à recevoir (en millions d'euros)	Montant
Intérêts sur dérivés	
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	10,6
Créances fiscales et sociales	0,3
Divers	0,2
Total	11,1

4.9. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Divers	0,0
Total	0,0

Produits constatés d'avance par nature (en millions d'euros)	Montant
Divers	0,0
Total	0,0

4.10. Ecart de conversion

Postes concernés (en millions d’euros)	Ecart Actif						Ecart Passif
	Total	Compensé par couverture de change			Provision pour risques	Net	
		Ecart passif	Engage- ment	Autres			
Acomptes sur immobilisations							
Prêts							
Autres créances immobilisées							
Créances d’exploitation							
VMP							
Créances diverses							
Dettes financières	17,9	17,9				0,0	
Dettes d’exploitation							
Dettes sur immobilisations							
Instruments de trésorerie							17,9
TOTAL	17,9	17,9	0,0	0,0	0,0	0,0	17,9

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent notamment la facturation des redevances aux filiales pour l'utilisation de la marque et du logo, la facturation des garanties données et les loyers.

(en millions d'euros)	2021	2020
Produits des redevances	19,6	24,6
Frais de personnel	-0,8	-1,2
Impôts et taxes	-0,5	-1,1
Autres produits et charges d'exploitation	-9,4	-13,7
Total au 31 Décembre	8,9	8,6

La baisse des redevances est liée à la nouvelle gestion de la marque mise en place à compter du 1er janvier 2017.

La baisse des frais de personnel est liée à la baisse des effectifs et l'amélioration du poste des autres produits et charges d'exploitation.

5.2. Analyse du résultat financier

Le résultat financier hors dividendes et provisions s'améliore de 55,3 M€. Cette amélioration s'explique principalement par la réduction des charges liées à la résiliation anticipée d'instruments de dette (+62,8 M€), et par une réduction des produits financiers sur le financement des filiales (-16,2 M€).

(en millions d'euros)	2021	2020
Autres produits financiers	147,9	191,2
Dividendes reçus	852,8	0,0
Dépréciations de titres de participation	-2,6	10,1
Autres charges financières	-182,9	-281,5
Total au 31 Décembre	815,2	-80,2

Hors dividendes et provisions :

(en millions d'euros)	2021	2020
Autres produits financiers	147,9	191,1
Autres charges financières	-189,2	-90,3
Total au 31 Décembre	-35,0	55,3

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de 1,4 M€. Il s'explique principalement par la dotation aux provisions pour risque fiscal pour 1,1 M€.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

5.5. Effectifs

L'effectif moyen passe de 1 en 2020 à 1 en 2021.

Ventilation par catégorie :

- Cadres et agents de maîtrise	1,0
- Employés	
Total effectif moyen (équivalent temps plein)	1,0

5.6. Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt est essentiellement dû à l'intégration fiscale pour 80,9 M€.

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	824,1	-0,6	824,1
Résultat exceptionnel	-1,4		-1,4
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	80,9	0,0
Contribution 3% sur les dividendes versés	0		0,0
Participation	0,0		0,0
Résultat comptable	822,7	80,3	903,0

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Transactions avec les parties liées

Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Le capital d'ELO SA est détenu par les sociétés de l'Association Familiale Mulliez à 97% dont 69% du capital par une seule d'entre elles.

Il n'y a pas de transaction significative avec ces sociétés.

6.2. Engagements hors bilan

6.2.1. Engagements donnés

Cautions données pour un engagement d'une société du groupe : 688,6 M€.

Engagements d'achats de titres portant sur 494 titres Oney Bank transitoirement détenus par des salariés pour un montant de 0,3 M€.

Dettes assorties de cautions : 338,0 M€, en augmentation de 44,6 M€ principalement liée à l'évolution du cours de change de la garantie fiscale de passif accordée à TAOBAO dans le cadre de la cession de SUN ART au groupe ALIBABA.

6.2.2. Engagements reçus

Cautions reçues : 2,5 M€

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre :

1 700 M€.

En octobre 2021, ELO a signé son premier sustainability-linked loan pour un montant de 800 millions d'euros à échéance du 22 octobre 2026 (avec option de prolongation de deux fois un an), en remplacement de la ligne de crédit syndiqué à échéance 1^{er} juillet 2022. Ce financement intègre un mécanisme d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de marge de crédit en fonction de l'atteinte d'objectifs portant sur les critères de réduction de la consommation d'énergie dans ses magasins, d'accélération de la proposition d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans le mix électrique global et le développement de filières agricoles responsables.

6.2.3. Echancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts

Encours moyen (en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Swaps simples payeur taux fixe								
Swaps simples payeur taux variable	2 571	2 113	1 427	1 031	413	209		
Swaptions de taux (option sur swap de taux)								
Achats de caps								
Swaps de devise payeurs taux variable	116	116	116	49				
Swaps de devise taux variable/taux variable								
Total opérations de couverture ⁽¹⁾	2 687	2 229	1 543	1 080	413	209		
Total opérations spéculatives								

⁽¹⁾ Les opérations de couverture ont pour seul objet de réduire l'exposition du Groupe à l'évolution des taux d'intérêts sur sa dette, quasi exclusivement constituée de financement obligataire à taux fixe revariabilisé.

6.2.4. Risque de change

Les instruments de change détenus au 31 décembre 2021 ont essentiellement pour objet de couvrir les emprunts obligataires émis en devise (CHF).

Devise (en millions)	USD	Montant en EUR	CHF	Montant en EUR	Montant total en EUR
Acheteur/ emprunteur :					
- swaps de devise			120	116	116
- swaps de change					
Vendeur/ prêteur :					
- swaps de change					
- achats d'options de change					
Position nette			120	116	116

6.2.5. Juste valeur des instruments financiers

Hors ICNE (en millions d'euros)	Couverture	Position ouverte isolée	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2,8		2,8
Instruments dérivés de change (y compris swaps de devise)	21,5		21,5

Les instruments de change comprennent deux Cross-currency swaps (EUR/CHF), en couverture de l'emprunt obligataire en CHF.

6.3. Fiscalité différée

<i>Libellé (en millions d'euros)</i>	31/12/2021
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	0,4
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	17,9
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	18,3
Total passif d'impôt futur	4,7
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	17,9
Autres produits taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	17,9
Total actif d'impôt futur	4,6
Situation nette	0,1

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	25,83
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	25,00
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30

Intégration fiscale : le montant des crédits d'impôt cumulés au titre des déficits des filiales intégrées s'élève à 438 M€. Le montant des crédits d'impôt cumulés au titre du déficit d'ensemble est de 51 M€.

Le stock des crédits d'impôts s'élève à 74 M€ au 31 décembre 2021 dont 25 M€ arrivant à échéance en 2022 et 49 M€ arrivant à échéance 2023.